

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05-030

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 5

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SUBVENTIONS MUNICIPALES DE L'ANNÉE 2025 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250522-2025-05-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025

Les subventions municipales allouées aux associations pour l'année 2025 doivent être votées lors du conseil municipal. Les propositions pour l'année 2025 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET DE LOISIRS	2024	Propositions 2025
ASSOCIATION ST VINCENT	550,00 €	750,00 €
CHORALE	750,00 €	750,00 €
CERCLE DE POKER FOREZIEN	300,00 €	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €	500,00 €
FRAM (Forez Rétro Auto Moto)	400,00 €	400,00 €
INFO MEDIA	200,00 €	200,00 €
SMAC (St Marcellin Art et Culture)	800,00 €	800,00 €
ST MARCELLIN PATRIMOINE VIVANT	800,00 €	800,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	200,00 €	200,00 €
CAMPING CAR CLUB	150,00 €	150,00 €
	4 650,00 €	4 850,00 €

ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	2024	Propositions 2025
BADMINTON ST MARCELLINOIS	1 149,00 €	1 360,00 €
BMX MARCELLINOIS	1 774,00 €	1 740,00 €
BOULE DES AMIS	800,00 €	1 000,00 €
CHASSE COMMUNALE	300,00 €	300,00 €
CHASSE DE "GREZIEUX"	150,00 €	150,00 €
CHASSE DE "ROZET"	150,00 €	150,00 €
CNM (Course Nature Marcellinoise)	552,00 €	860,00 €
DANSER BOUGER BOUGER	1 392,00 €	1 230,00 €
FCM (Football Club Marcellinois)	2 780,00 €	2 600,00 €
GAULE DE LA MARE	400,00 €	600,00 €
GV (Gymnastique Volontaire)	1 020,00 €	1 050,00 €
HATHA-YOGA	1 050,00 €	1 100,00 €
JUDO CLUB PLAINE DU FOREZ	1 150,00 €	1 150,00 €
PING PONG	0,00 €	200,00 €

SMBC (St Marcellin Basket Club)	2 152,00 €	2 090,00 €
TENNIS CLUB MARCELLINOIS	1 032,00 €	1 170,00 €
YOSEIKAN BUDO MARCELLINOIS	197,00 €	200,00 €
DANZA CUBANA	687,00 €	770,00 €
OSE	150,00 €	190,00 €
	16 885,00 €	17 910,00 €

ASSOCIATIONS AUTRES ET DIVERS	2024	Propositions 2025
ASSOCIATION SAUVEGARDE ET ENVIRONNEMENT NATURE (ASSEN)	450,00 €	450,00 €
CLASSARDS	0,00 €	200,00 €
APPRENTIS OENOLOGUES CLUB MARCELLINOIS	200,00 €	200,00 €
FAMILLE RURALE - section dentelle art floral scrabble couture (+ danse en 2021)	1 500,00 €	1 600,00 €
FED. NATION. ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA) + ACPG	400,00 €	400,00 €
SOU DES ECOLES	700,00 €	700,00 €
	3 250,00 €	3 550,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, 5 personnes ne prenant pas part au vote car faisant partie d'un comité directeur d'une association (M. Solvignon, S. Villard, S. Triouleyre, C. Touilloux, M. Combette) décide :

- d'approuver le versement des subventions aux associations marcellinoises pour l'année 2025 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD

